



MEPCM - Infos

Décembre 2024

Madame, Monsieur,

Comme chaque fin d'année, avec ce courrier, vous trouverez toutes les informations relatives à votre cotisation 2025 à la MEPCM, aux garanties de votre contrat de complémentaire santé, aux garanties d'assistance vraiment utiles à connaître (*tableau synthétique de 2 pages de RMA – Assistance Santé Services, extrait plus parlant d'un document de 20 pages que nous tenons à votre disposition sur demande, visible également sur notre site internet*). Nous vous remercions de votre confiance.

Vous devez le constater par vous-mêmes, l'augmentation des dépenses de santé en France est toujours soutenue; après une évolution du coût par personne protégée de + 5,2 % en 2023, l'état prévoit + 7,5 % pour cette année. Beaucoup de revalorisations décidées pour 2024 (souvent avec un report de charges de la sécurité sociale vers les mutuelles) auront leur plein effet en 2025, sans compter les nouvelles prévues au PLFSS 2025 (projet de loi du financement de la sécurité sociale) qui ne sont pas actées à ce jour pour cause de censure du gouvernement.

Dans le cadre de la convention de substitution, nous avons fait le point avec Harmonie Mutuelle. A fin 2024, le rapport entre les cotisations versées et les prestations fournies à nos adhérents sera presque à l'équilibre ce qui montre que les garanties de la complémentaire santé correspondent bien aux besoins des adhérents.

Compte tenu de tous ces éléments, Harmonie Mutuelle nous demande une augmentation de 5 %. **Le conseil d'administration de la MEPCM a décidé d'appliquer cette hausse de 5 % pour vos cotisations 2025.** A cette hausse, Harmonie Mutuelle y ajoute **une nouvelle garantie en dentaire : 200 € par an pour les soins de parodontologie** (*soins, non pris en charge par la sécurité sociale, des quatre tissus de soutien de la dent : la gencive, l'os alvéolaire, le ciment et le ligament*).

Les effectifs de la MEPCM se tassent un peu (décès, départ des grands enfants pour la vie active). A ce jour, elle compte 601 adhérents pour 1 002 personnes protégées.

N'hésitez pas à parler de notre mutuelle aux jeunes et moins jeunes enseignants ou personnel OGEC en retraite ! Retraité, on peut adhérer même si on ne l'était pas pendant sa période d'activité !

Avec les membres du conseil d'administration de la MEPCM, je souhaite à vous, les adhérents, et à vos familles, un joyeux Noël, une bonne année 2025 et une très bonne santé.

Bernard BOUDIER, Président de la MEPCM

Certains adhérents ont directement contacté Harmonie Mutuelle pour la résiliation d'un enfant, une déclaration de décès ou un changement de mutuelle (sans être informés, nous continuons à prélever les cotisations). La régularisation demande du temps et de l'énergie à l'équipe qui fait ce travail bénévolement.

LE BON RÉFLEXE pour un renseignement, une question, une modification dans la situation familiale : **contacter la MEPCM**. C'est dans cet esprit que, malgré la volonté d'Harmonie mutuelle de dématérialisation des documents, nous avons fait imprimer votre carte de tiers-payant en y collant une pastille avec la mention « Adhérent MEPCM ».

Harmonie Mutuelle est à contacter sur les garanties de la complémentaire santé (remboursement, devis...).



Nous restons à votre disposition pour une rencontre en « présentiel » uniquement sur rendez-vous, de préférence le mercredi. Contact sur le portable (**07 82 76 21 50**), ou messagerie mutuelle@mepcm.fr ou site internet

Conseil d'administration de la MEPCM

Président : Bernard BOUDIER

Vice-présidents: Anne-Marie GENDRY, Christian TRIHAN

Trésorier : Marcel GAUTIER Trésorier-adjoint : Jean-Yves MARTIN

Secrétaire : Michel FOUCHER Secrétaire-adjointe : Bernadette BOUCHERY

Membres : Odile BOITIÈRE, Pierre DOUILLET, Jacques DUMONTIER, Martine GRENOUILLEAU, Chantal HÉDON, Francis PETIT, Denise RÉAUTÉ, Valérie RIBOT, Anne-Marie RUBIN, Yves SUREAU